



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 2 septembre 2024

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>27 août 2024</p>	<p>Etaients présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD. - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL. <p>Absents excusés : Marie-José BROUSSE et Daniel VIDAL.</p> <p>François BONO a été désigné secrétaire.</p>

Delibération N° 2024-20 – Mise en place d'un Pacte Territorial à l'échelle des Hautes Terres d'OC

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les actions menées par le PETR des Hautes Terres d'OC et les Communautés de Communes sur la thématique de l'habitat.

Pour rappel, l'OPAH (en cours, depuis mai 2022) est animée par Hautes Terres d'OC, sous maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes.

Monsieur le Président présente les évolutions dans le cadre de la réforme France Rénov et notamment sa déclinaison avec la mise en place de Pacte Territoriaux.

Les Communautés de Communes seront juridiquement les maîtres d'ouvrage de ce dispositif.

Le PETR des Hautes Terres d'OC a rédigé le projet de convention pour le futur Pacte Territorial.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Président, le Comité Syndical, **à l'unanimité :**

APPROUVE que le PETR des Hautes Terres d'OC soit en charge de l'animation et du suivi du Pacte Territorial, pour le compte des 3 Communautés de Communes : Sidobre Vals & Plateaux, Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc et Thoré Montagne Noire,

AUTORISE le Président à signer la convention « Pacte Territorial » annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer tous actes afférents à cette démarche, y compris pour sceller le partenariat avec Thoré Montagne Noire, à procéder à toutes formalités liées à la mise en place du Pacte Territorial et à transmettre les documents nécessaires à l'ANAH,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 2 septembre 2024.

Le Président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
François BONO.